

LAMORLAYE

22ème BROCANTE VIDE-GRENIER

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

Organisée par le GACL
(Groupement des Commerçants & Artisans de Lamorlaye)

INSCRIPTION PAR SECTEUR, UNIQUEMENT AUPRÈS DES
COMMERÇANTS SUIVANTS ou PAR COURRIER (GACL 28 rue du
Général Leclerc 60260 Lamorlaye) :

Rue Général Leclerc	Bulle2 Décoration	03 60 02 64 92
	Vinyle Attitude Disquaire	07 78 58 52 35
Rue Michel Bléré	Lamorlaye Optique	03 44 21 28 96
Rue de la Tenure	Atelier Jutin Cordonnerie	03 44 21 25 71
Allée des Arcades	Sesyl Bijouterie	03 44 62 13 07
Place du Marché	Sesyl Bijouterie	03 44 62 13 07
Rue Comte Komar	Des pierres à croquer Bijouterie	03 44 21 55 56
Rue Louis Barthou	Des pierres à croquer Bijouterie	03 44 21 55 56

Fiche d'inscription disponible sur le site www.ville-lamorlaye.fr

Date limite d'inscription le 07/09/2024

Horaires au public : 8H00 à 18H00

Inscription exposants : AUCUNE INSCRIPTION EN MAIRIE. Uniquement auprès des commerçants de Lamorlaye dédiés ou par courrier (GACL 28 rue du Général Leclerc 60260 Lamorlaye). Bulletin téléchargeable sur le site www.ville-lamorlaye.fr
Priorité d'inscription aux résidents des rues concernées jusqu'au 31 mai.
Date limite d'inscription : le 07/09/2024 avec dossier complet.

Renseignements : chez les commerçants, sur le site www.ville-lamorlaye.fr et page Facebook Lamorlaye Shopping.

Accueil exposants : Place des Tilleuls (centre ville), par notre équipe de gilets rouges.

Mise en place exposants : A partir de 5h et jusqu'à 7h45. Aucune installation après 8h.
Remballage, ouverture de la circulation à 18h

Règlement de la brocante :

En qualité d'exposant, la Loi vous autorise à participer à une brocante sous certaines conditions :

- Ne vendre que des objets usagés vous appartenant, ne pas avoir acheté ces articles pour la revente. Les exposants qui débelleront des objets, des marchandises, des vêtements ou autres, à l'état neuf, seront expulsés automatiquement, sans dédommagement ou remboursement.
- Vous devez indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense du Consommateur).
- Vous êtes invité à vous soumettre, avec bonne humeur, aux contrôles éventuels de la Police Municipale, de la Gendarmerie ou des Douanes.
- Vous devez respecter l'environnement de la Commune qui vous accueille et les devantures des propriétaires et commerces.
- Vous devez respecter le Code de la Route pour le stationnement et le sens de circulation.
- PLAN VIGIPIRATE Aucun véhicule ne sera toléré sur le parcours de la brocante ou en stationnement derrière les stands. Pour les PMR souhaitant exposer, merci de vous rapprocher de la Bijouterie Sesyl .
- Merci de bien vérifier que vos installations (barnums, tables...) soient dans les dimensions de votre linéaire pour ne pas entraver le passage des véhicules des secours et des Pompiers.
- Après remballage, votre stand sera laissé vide et sans débris. Vérification en fin de journée par les services municipaux. L'enlèvement éventuel des déchets vous sera facturé !
- Vous devez prendre connaissance de l'arrêté Municipal, vous y conformer, ainsi qu'au présent règlement.
- Les organisateurs ne sont pas responsables de la météo ! Aucun remboursement ne sera effectué. Uniquement en cas d'annulation de l'évènement par l'Organisateur.
- Enfin, nous comptons sur votre Respect et Civisme !

Votre numéro d'emplacement et rue :
